



Eric Kerrouche, Sénateur des Landes

Communiqué de presse du 11 octobre 2018 Améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux : une exigence démocratique pour l'accès de tous aux fonctions électives locales

En novembre 2017, la Délégation aux collectivités territoriales de la Haute assemblée dont est membre Eric Kerrouche, Sénateur des Landes, a constitué un groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats locaux. Dans ce cadre, une large consultation des élus locaux a été organisée pour recueillir leur avis, puis formuler des recommandations qui sont présentées à la presse ce jeudi 11 octobre en présence de Gérard Larcher.

Eric Kerrouche est co-rapporteur des conclusions de cette consultation qui a recueilli 17500 réponses et dont les premiers résultats avaient été présentés aux élus locaux landais dans le cadre d'un atelier de réflexion au mois de mai à Pontonx.

Cette consultation a révélé une « crise des vocations », illustrée par le débat récent sur les démissions des maires et la difficulté croissante qu'il y a à exercer un mandat local, en particulier dans un contexte de crise de confiance vis-à-vis du politique. Près de la moitié des répondants (45,04%) envisagent en effet de quitter la politique à l'issue de leur mandat. Cette décision est motivée pour presque un tiers d'entre eux (27,1 %) par le temps accordé à la politique au détriment de la famille ou de leur travail.

Le cocktail « plus de responsabilités, plus de risques, moins de moyens et moins de considération » explique le malaise actuel des élus locaux.

Pour remédier à cette situation, les répondants ont identifié cinq champs sur lesquels ils estiment nécessaire d'agir à titre prioritaire : la protection juridique et le statut pénal, la conciliation avec une activité professionnelle, le régime indemnitaire, la formation et la protection sociale.

Le rapport fait 43 propositions dans ces différents domaines et sur trois volets : l'entrée dans le mandat, le déroulement du mandat et la sortie du mandat, qui est une étape

difficile pour beaucoup d'élus. Dans son récent rapport sur la citoyenneté, le Conseil d'État se réfère à ces enseignements et recommande que des solutions durables soient apportées à ces problématiques non résolues depuis un trop grand nombre d'années.

En effet, la situation actuelle profite à certaines professions, statuts sociaux, certaines classes d'âge et, d'une façon plus générale, aux hommes. Le renouvellement du statut est donc une exigence démocratique :

- d'une part parce qu'il est une condition du renouvellement politique avec la possibilité pour chacun, qu'elle que soit sa situation, de pouvoir exercer des responsabilités locales ;
- d'autre part et corrélativement, c'est également un moyen d'encourager et de valoriser l'engagement citoyen et ainsi de restaurer la confiance dans la vie démocratique, ce qui se justifie d'autant plus en ces temps parfois troubles pour notre système politique et notre République.

Contact presse

Eva Gaillat – 06 79 51 77 26

e.gaillat@clb.senat.fr